+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

# Conditions générales Camping-car Fjords Motorhom 6 Freyja

**Pour un voyage entre le 01/10/2025**

**et le 30/09/2026**

## HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

**Départs/Retours :**Les départs ont lieu entre 9 h et 17 h et les retours entre 9 h et 16 h. En dehors de ces horaires, les départs ou les retours sont possibles moyennant un supplément.

**Horaires du centre de location de Keflavik :** tous les jours de 09h00 à 17h00.

**Durée minimale de location :** 4 jours.

**Âge minimum et permis de conduire :** Les conducteurs doivent être âgés d'au moins 20 ans (21 ans sur certains modèles) et être titulaires d'un permis de conduire valide depuis au moins 12 mois, qui les autorise à conduire un véhicule européen de catégorie B (permis voiture) ou équivalent jusqu'à 3500 kg de PTC.
Il y a un supplément pour les conducteurs âgés de moins de 25 ans ou plus de 75 ans.

## CAUTION

Le dépôt de garantie de 3 200 € est prélevé en tant qu'empreinte sur la carte de crédit du locataire, seulement les cartes de crédit Visa ou Mastercard sont acceptées par le loueur. Le montant doit être disponible sur le compte, il ne sera pas prélevé mais sera bloqué et ne pourra pas être utilisé.
Des options supplémentaires sont disponibles pour réduire le montant de la caution et de la franchise.

## LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODÈLES FJORDS...

**Expérience.** Les modèles Fjords appartiennent à la plus grande entreprise de location de camping-cars et de camping-cars 4x4 d'Islande: une entreprise familiale indépendante depuis 1987 avec une passion pour l'Islande et une incroyable variété de connaissances.
**Flotte.** Grande variété de véhicules : 9 types de véhicules différents pour répondre précisément à vos besoins. Les véhicules sont inspectés avant chaque location et certifiés par l'État.

## LE JOUR J...

Les départs se font entre 09h00 et 17h00, sauf accord contraire et paiement du surcoût adéquat.
Il vous faut prévoir 1 à 2 heures pour remplir les formalités administratives et assister à la visite du véhicule.

## ...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se entre 09h00 et 16h00, sauf accord contraire et paiement du surcoût adéquat.
Il vous faut prévoir 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Le véhicule doit être restitué propre à l'intérieur et à l'extérieur, avec un réservoir de carburant plein, un réservoir d'eau usée de toilette vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant) et dans le même état qu'à la sortie du dépôt, sinon des frais seront facturés.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

**Utilisation du véhicule :** le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à

ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

### Extras
Veuillez réserver tous les extras à l'avance pour vous assurer de leur disponibilité et pour bénéficier de tarifs spéciaux.

### Conducteurs
Toutes les réservations doivent être faites au nom du conducteur principal. Le conducteur principal doit être présent au moment de la location et doit être le titulaire principal de la carte de crédit. Des conducteurs supplémentaires peuvent être enregistrés moyennant un supplément. Tous les conducteurs doivent être inscrits sur le contrat de location au moment de la location pour être assurés. Les conducteurs non enregistrés sont entièrement responsables de tous les dommages causés pendant qu'ils conduisent et l'assurance n'est pas applicable.

### Stockage des bagages
Les locataires peuvent laisser leurs bagages à la station de location. Cette option est gratuite et est appréciée depuis de nombreuses années en sollicitant une personne de la réception. Les locataires ne doivent pas laisser de biens de valeur dans les bagages. Le loueur n’assume aucune responsabilité pour ce service.

### Suivi par GPS
Le véhicule peut être équipé d'un dispositif de sécurité GPS. Le dispositif de repérage GPS est un appareil qui utilise le GPS pour déterminer la position précise d'un véhicule et pour enregistrer la position. Toute infraction à la législation islandaise sur la circulation peut être signalée aux autorités locales. Le contrôle des données fait partie du processus de contrôle en cours. Le locataire sera tenu responsable si le véhicule a été conduit trop en excès de vitesse et/ou dans des zones interdites par le loueur. Le dispositif de repérage GPS est également un dispositif de sécurité. En cas d'accident grave - comme un tonneau - l'appareil va appeler le numéro d'urgence national (112) en fournissant automatiquement la position actuelle du véhicule.

### Taxe environnementale
Une surcharge environnementale de 14 € s'applique à toutes les locations.

### Prise en charge / Dépôt / Heures d'ouverture / Navette
Lieu de prise en charge / de dépôt : il se situe à environ 7 km de l'aéroport international de Keflavik. Reykjavik se trouve à environ 48 km de Keflavik. Adresse : Klettatröð 15, IS-262 Keflavík (Reykjanesbær.
Les heures d'ouverture habituelles sont de 09h00 à 17h00 pour le service de prise en charge, de 09h00 à 16h00 pour le service de restitution pendant la saison.
Si le locataire souhaite prendre ou déposer le véhicule en dehors des heures d'ouverture habituelles, des frais s'appliquent. En cas de dommage, le locataire doit consulter les informations d'urgence à la réception (lors de la prise en charge) pour savoir comment restituer le véhicule.

Séjour : il est possible que le locataire ait des besoins particuliers (couvertures supplémentaires, draps, matériel de camping, etc.) qui ne sont disponibles qu'à la station de location de Keflavik. Au moment de la prise en charge du véhicule, le locataire doit vérifier son véhicule et son équipement avant de quitter la station de location. Si quelque chose venait à manquer, le locataire peut le signaler à la réception.

Transferts : Il est conseillé au locataire de réserver son taxi à l'avance en utilisant les informations suivantes : https://www.camper.is/wp-content/uploads/2025/05/TAXI_CAMPER_ICELAND_25.pdf

### Restitution du véhicule
Dépôt normal : le véhicule est rendu à la station du loueur à l'endroit même où il a été pris en charge. L'équipe d'accueil remettra au locataire gratuitement des dépliants, des cartes et tout le matériel nécessaire concernant le véhicule lors de la procédure de prise en charge. Le locataire doit demander une carte gratuite lors de la prise en charge du véhicule.
La restitution du véhicule prend 20 à 60 minutes. En cas de problème, cela peut prendre plus de temps.

Véhicule endommagé ou problèmes avec le véhicule : En cas de dommage ou de panne, le locataire doit informer le loueur au moins 24h à l'avance pour programmer la restitution. En cas de dommages le locataire doit retourner le véhicule au centre de location, en semaine, pour l’évaluation des dommages (entre 09h00 et 16h00). Dans tous les cas, un véhicule endommagé doit être retourné à la station de location au moins 4 heures avant un vol retour.
Une solution à tous les problèmes doit être trouvée sur place afin d'éviter des communications prolongées par courrier ou par téléphone. Si nécessaire, une estimation du garage avec un certificat CAPAC sera fournie.

Avant le dépôt : le locataire doit s’assurer de nettoyer le véhicule à la station-service locale, de vider les réservoirs à déchets à l'endroit désigné et de faire le plein d'essence/diesel. Si le locataire a stocké ses bagages dans le centre de location, il doit s’assurer de les récupérer pendant les heures de bureau.

Nettoyage final : Le véhicule doit être propre (intérieur et extérieur), le réservoir d'eau usée des toilettes doit être vide et propre. Le loueur propose des options de nettoyage final (véhicule/toilettes) moyennant un supplément. Au cas où le locataire aurait oublié de vider la fosse septique (toilettes), le loueur propose un service de nettoyage moyennant un supplément.

### Saisons / calcul
La saison est définie par la date exacte (et non par la première ou la dernière date de location). Le système de

réservation compte en jours calendaires et non en jours ouvrables.
Durée minimale de location : 4 jours calendaires.

### Modification / Changements / Ajouts
Pour les changements, les ajouts et les modifications, une taxe de modification s'applique. Les modifications des dates de réservation ne sont possibles que pendant la période initialement réservée pour le véhicule, c'est-à-dire si vous arrivez un jour plus tard ou devez partir un jour plus tôt. Ces modifications sont soumises à des frais de modification.
Il n'est pas possible de modifier les dates de réservation de l'ensemble de la location. Veuillez vous référer à la section Annulations.

### Annulations
Le loueur doit être informé de toute annulation de réservation dans les plus brefs délais. Le loueur ne peut être tenu responsable d'un éventuel retard du locataire, des retards d'avion, les autres retards de transport, la maladie ou d'autres raisons pour avoir pris ou déposé un véhicule trop tard. Il est vivement recommandé aux locataires de souscrire une assurance voyage personnelle. Toute annulation doit être envoyée par écrit (p.ex. par e-mail). L'annulation sera confirmée et une facture d'annulation sera envoyée. La réactivation d'une réservation annulée n'est pas possible et, de ce fait, elle sera traitée comme une nouvelle réservation.
Dès qu'une réservation est confirmée, la politique d'annulation suivante s'applique immédiatement :
- Plus de 55 jours avant le début de la location : 20% du montant de la location, avec un minimum de 250 € ;
- Entre 54 et 19 jours avant le début de la location : 50 % du montant de la location ;
- Moins de 19 jours avant le début de la location : 100 % du prix de la location ;
- Le jour de la location, de la prise en charge ou en cas de non-présentation : 100 % du montant de location

Les modifications ultérieures ne sont pas autorisées. Chaque modification de location sera facturée selon la liste des prix en vigueur.

### Disponibilité
Le loueur se réserve le droit de substituer au véhicule un autre comparable ou supérieur sans frais pour le locataire. Une telle action du loueur ne constitue pas une violation des conditions ou du contrat du véhicule et ne donne droit à aucun remboursement. Si aucun véhicule de remplacement n'est disponible, la responsabilité du loueur est limitée au remboursement de tous les paiements effectués. Aucun frais supplémentaire (billet d'avion, hébergement, circuits perdus) ne sera remboursé.

### Type de véhicule
Les véhicules montrés ne sont que des exemples. Les réservations doivent être faites par catégorie de véhicule uniquement, et non par modèle de véhicule. Si le véhicule confirmé n'est pas disponible au moment de la location, un véhicule similaire ou supérieur sera fourni sans frais supplémentaires. Le déclassement du locataire vers un véhicule plus petit lui donne droit à un remboursement jusqu'au prix de la classe inférieure.

### Carte de crédit requise
Aucune location ne peut avoir lieu sans que le conducteur principal ne soit en possession d'une carte de crédit. La carte doit être valable au moins un mois après la date prévue de retour du véhicule. Les cartes prépayées ne seront pas acceptées.

### Prolongation de la location
Si un locataire souhaite prolonger la location, il est recommandé de faire une demande en ce sens au loueur dès que possible afin que tout soit mis en œuvre pour répondre à la demande. Toute prolongation de location doit être payée au tarif local au lieu de location avant le début de la période de location prolongée. En cas de prolongation de la location par le locataire sans avis préalable au loueur, le tarif journalier complet plus 100 % de frais s'appliquent.

### Livraison du véhicule
Le loueur s'engage à fournir le véhicule au moment convenu et à s'assurer qu'il réponde aux exigences qui lui sont imposées. Toutefois, le loueur ne peut pas accorder d'indemnisation si la livraison du véhicule est en retard par rapport à la réservation. Toutes les locations se font sur une base journalière et le locataire sera compensé par un retour tardif à la place.

### Surclassement
Le locataire qui demande un surclassement se verra facturer la différence entre le tarif du groupe de véhicules réservé et le tarif du groupe de véhicules demandé.

### Dysfonctionnements / Pneus / Dommages / Accidents et vols
Dysfonctionnements : Tous les dysfonctionnements, qui apparaissent après la prise en charge du véhicule sont considérés comme relevant de la responsabilité du locataire. En cas de dysfonctionnement du système de chauffage, du réfrigérateur, de la pompe à eau et d'autres pièces du véhicule, le locataire doit contacter le garage le plus proche figurant sur la carte des garages agréés par le loueur qui lui a été remise lors de la prise en charge. Avant de contacter le garage, il est conseillé au locataire d'utiliser le matériel vidéo fourni par le loueur pour vérifier le schéma de mise en marche/ arrêt de la fonctionnalité présentant un dysfonctionnement. Le coût total de la réparation et de la conduite doit être payé au mécanicien sur la route, avant la réparation. Le loueur ne peut pas garantir que les services de garages et de sociétés de services reconnus seront disponibles en dehors des heures de travail (heures de travail normales : du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00).

Pneus : Tous les pneus dont le véhicule est équipé et qui sont présents au moment de la livraison sont réglementaires et fonctionnels. En cas de pneu crevé ou endommagé sur la route - il est conseillé au locataire de réparer le pneu ou

de le changer à l'aide de l'équipement fourni dans le véhicule. Dès que le pneu est réparé ou changé, le locataire doit se rendre dans l'établissement le plus proche présenté sur la carte des garages reconnus par le loueur pour changer le pneu et le rendre entièrement fonctionnel. Si cela n'est pas fait, le prix du pneu neuf sera facturé au moment de la remise du véhicule. Le loueur ne peut pas garantir que les services des garages agréés et des sociétés de services seront disponibles en dehors des heures de travail (heures de travail : du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00).

Dommages et intérêts : Tous les dommages doivent être immédiatement signalés au loueur, soit par téléphone pendant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00), soit par courrier électronique pendant les week-ends et les jours fériés. Tous les dommages causés par les animaux, les conditions météorologiques, l'état des routes, les objets et/ou l'utilisation d'un mauvais carburant ou d'autres liquides sont à la charge du locataire.

Accidents : En cas d'accident avec un tiers ou un objet impliqué - le locataire est tenu d'appeler la police (numéro d'urgence national - 112), d'attendre l'arrivée de la police et de remplir le rapport d'accident officiel avec l'aide de la police. Se rendre au poste de police le plus proche est également un comportement approprié. En cas de dommages causés par un autre conducteur, qui s'est échappé du lieu de l'accident - la même procédure s'applique. Tous les accidents/dommages sans rapport d'accident fait avec l'assistance de la police seront considérés comme non valables, ce qui entraînera la pleine responsabilité du locataire.

Vol : Le vol du véhicule ou de tout équipement ou dispositif doit être signalé immédiatement à la police islandaise (numéro d'urgence national - 112). Dans le cas contraire, le véhicule et tous les équipements/appareils manquants seront facturés au prix fort.

Permis de conduire : Le conducteur doit présenter un permis de conduire valide détenu depuis au moins un an au moment de la location. Le locataire et conducteur principal et tout autre conducteur doivent être âgés d'au moins 20 ans. Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, l'âge minimum est de 21 ans. L'âge maximum est de 75 ans. Des frais supplémentaires pour âge inférieur ou supérieur (<25/>75) s'appliquent. Un permis de conduire international (IDP) / International Driving Licence (IDL) est également requis si le permis de conduire national n'est pas en caractères romains. Certains des véhicules nécessitent un permis de conduire plus élevé que le permis B (UE).

### Méthodes de paiement et de dépôt de garantie

Aucune location ne peut avoir lieu sans que le conducteur principal ne dispose d'une carte de crédit émise à son nom. Les cartes de crédit acceptées sont : MasterCard et Visa. Les cartes de crédit prépayées ne sont pas acceptées! Une empreinte de la carte de crédit sera prise au début de toutes les locations à titre de caution même si le coût de la location est couvert par un bon. Cette caution peut être utilisée pour couvrir la franchise de l'assurance et les frais supplémentaires tels que l'essence et les contraventions. Le paiement en espèces n'est accepté à aucun moment. Le loueur ne louera pas de véhicule si le conducteur principal n'a pas de carte de crédit ou si le montant de la location est impayé.

Conditions de paiement :
- Réservations : un paiement de 30 % doit être fait immédiatement ;
- Paiement final : 35 jours avant la date de prise en charge.

Pour les réservations effectuées dans les 35 jours précédant le départ, ainsi que pour les accords concernant les promotions, le montant total de la facture doit être payé au moment de la réservation définitive. L'équipe de vente enverra la facture par courrier électronique. Sur la facture figurent les détails du virement bancaire et du paiement par carte de crédit.

### Restrictions de conduite (D'autres restrictions de zone sont possibles à tout moment)

En plus de tous les conseils donnés par l'administration islandaise des routes, tous les véhicules, à l'exception des modèles 4×4, ne sont pas autorisés à circuler sur les routes marquées F sur les cartes officielles, ainsi que sur les routes de Kjölur (route 35), 939 (Öxi), 520 (Dragafell), Kaldidalur (route 550) et sur toutes les routes non officielles. Si ces restrictions ne sont pas respectées, toutes les assurances (responsabilité civile, CDW, etc.) seront considérées comme non valables. Le conducteur sera tenu entièrement responsable en cas d'accident ou de collision, y compris le coût de la réparation du véhicule endommagé et le coût du remorquage. En cas de violation de ces dispositions - même si aucun dommage ne survient - le loueur imposera une amende. Cela n'affecte pas la responsabilité du locataire de payer les dommages et intérêts. Si un véhicule est aperçu sur une route où il n'est pas autorisé à circuler, une amende sera imposée - même si aucun dommage ne s'est produit. L'amende s'élève actuellement à 1000 €. Cette amende n'affecte pas la responsabilité du locataire en matière de dommages et intérêts.

### Particularités des camping-cars et des caravanes

Routes et météo : Les routes en Islande peuvent varier d'un jour à l'autre. L'Administration islandaise des routes donne un rapport détaillé sur la situation actuelle (disponible en ligne). Cependant, il est recommandé d'être vigilant et de vérifier régulièrement car le temps en Islande peut changer rapidement, surtout pendant les mois d'hiver. Le loueur met en accès libre une page d'assistance : https://support.campericeland.is/.

Qualité des camping-cars et des caravanes : Le loueur fait construire ses véhicules par des entreprises tierces. Il choisit des produits fiables et de bonne qualité pour assurer la satisfaction de ses locataires. Les locataires ont des opinions très différentes sur le constructeur. Il est très important pour le loueur d'obtenir des informations sur ces produits afin d'en améliorer la qualité. Le loueur est connu pour le meilleur service possible sur le marché. Aidez-le à le maintenir.

Pluie et poussière : Les véhicules ne sont pas 100% étanches à la pluie, à la poussière, aux cendres et au sable. Les véhicules ne sont jamais construits pour être étanches à l'air (ventilation pour les équipements électriques et de gaz). Conduire dans des conditions poussiéreuses peut entraîner l'entrée abondante ou laisser des traces de sable, de

poussière ou de cendres. En raison du vent fort et des conditions pluvieuses, le véhicule pourrait à un moment donné être mouillé à l'intérieur, que ce soit par la condensation ou par la pluie. Le loueur recommande vivement à tous les locataires d'utiliser le système de chauffage et de toujours laisser une fenêtre ouverte pendant la nuit pour permettre à l'humidité de s'échapper du véhicule. En raison de l'abondance de poussière, de cendre et de sable (en particulier sur les routes de gravier), les serrures peuvent se remplir et se bloquer. Il est recommandé de ne verrouiller que les portes qui permettent réellement l'accès au véhicule.

Prix du carburant : Tous les véhicules sont loués avec un réservoir plein. Si celui-ci n'est pas rendu avec un réservoir plein, le loueur facturera un réservoir plein à titre de dédommagement. Des options de carburant prépayé sont disponibles dans certaines stations de location. Le loueur fournit à tous ses locataires une carte de réduction sur le carburant valable dans certaines stations-service.

Panne de voiture et responsabilité du loueur : En cas de dysfonctionnement du véhicule dû à l'usure ou à d'autres raisons dont le locataire n'est pas responsable, le loueur lui fournira un autre véhicule dès que possible ou veillera à ce qu'une réparation soit effectuée dans les plus brefs délais à un endroit spécifié par le loueur. Ce qui précède n'affecte pas le paiement du loyer ou de toute autre charge payable par le locataire en vertu du présent contrat. Le loueur ne verse aucune indemnité dans les cas prévus par les présentes, ni pour le logement ni pour d'autres choses. Le mauvais fonctionnement du chauffage au gaz, du réfrigérateur, des cuisinières à gaz, des fours (y compris le micro-ondes) et d'autres équipements du véhicule n'est pas considéré comme une panne. Ces dysfonctionnements doivent être réparés à la station de location du loueur (gratuitement) ou par un professionnel aux risques et frais du locataire. En cas de dysfonctionnement du véhicule dont le locataire n'est pas responsable, le loueur dispose de 24 heures pendant les jours ouvrables et jusqu'à 72 heures pendant les week-ends et les jours fériés pour organiser la réparation ou l'assistance nécessaire.

### Instructions et matériel

L'équipe d'accueil fournira tout le matériel nécessaire, y compris la documentation, les photos, les vidéos et les ressources vocales, afin que le locataire puisse se familiariser avec le véhicule et tester toutes ses fonctions. Les agents du loueur assisteront le locataire à tout moment et apporteront les réponses et l'aide nécessaires. Il est essentiel pour la sensibilisation au véhicule et pour une expérience de voyage positive, que le locataire essaie par lui-même toutes les fonctionnalités du véhicule. Une liste de contrôle sera fournie afin que le locataire soit sûr d'avoir vérifié et essayé toutes les fonctionnalités nécessaires du véhicule. Il est fortement recommandé que le locataire soit équipé d'appareils électroniques portables tels que ordinateurs portables, smartphones, tablettes afin de pouvoir profiter du matériel fourni par l'équipe d'accueil pendant toute la durée du voyage. Il est essentiel que le locataire reconnaisse que ce matériel constitue une aide de première ligne et qu'il est facilement accessible à l'aide de presque tous les appareils multimédias dotés d'une connexion Internet stable. Des appareils portables WI-FI fournissant un accès à Internet dans toute l'Islande peuvent être loués à la station de location pendant la procédure de prise en charge. Pour être sûr de disposer d'un appareil WI-FI, il est vivement recommandé de pré-réserver ce supplément pendant la procédure de réservation.

### Coût des dommages et du remplacement

Les dommages au véhicule sont généralement payables à la fin de la location. Toutefois, si un véhicule est si gravement endommagé qu'il doit être remplacé quelque part en dehors de la station de location, le loueur demande le règlement des dommages avant de fournir un véhicule de remplacement. Le locataire est tenu d'informer le loueur de tout dommage subi par le véhicule. Le loueur peut débiter la carte bancaire ou de crédit du locataire du montant de la location et des autres frais à la charge du locataire, tels que les paiements relatifs aux dommages subis par le véhicule lorsqu'il était en sa possession. Le moment et les modalités de paiement sont laissés à la seule discrétion du loueur. Ce droit ne sera pas affecté pendant les 6 mois suivant la restitution du véhicule au loueur. Le coût des dommages est déterminé par une liste de prix disponible dans les locaux du loueur. Dans le cas de dommages importants non couverts par l'assurance, par exemple les dégâts des eaux, le coût sera estimé dans un garage agréé. Les pièces de rechange sont très chères en Islande en raison des taxes à l'importation, des marges et de la TVA de 24 % (soumise à la loi gouvernementale). Le loueur facturera tous les dommages selon la liste de prix fournie ou après consultation des partenaires commerciaux du loueur. Malheureusement, le loueur ne peut pas accepter les pièces détachées. Le loueur se réserve le droit de fournir le véhicule de remplacement dans un délai maximum de 36 heures pendant les jours ouvrables et de 72 heures pendant les week-ends et les jours fériés.

### Remplacement du véhicule et responsabilité du locataire

Le remplacement d'un véhicule endommagé est soumis à la disponibilité. Il arrive parfois que le remplacement du véhicule endommagé par un véhicule du même type ne soit pas possible. Une telle action de la part du loueur ne constitue pas une rupture de contrat et ne donne droit à aucun remboursement. Si aucun véhicule de remplacement n'est disponible, le loueur n'est pas tenu de rembourser les frais engagés par le locataire. Si le locataire détruit ou endommage un véhicule, la réparation peut prendre plusieurs jours. Dans ce cas, le locataire peut louer un nouveau véhicule à ses propres frais. Le loueur ne remplacera pas un véhicule accidenté ou endommagé à ses frais. Un véhicule de remplacement ne sera pas fourni avant que les dommages du dernier véhicule fourni n'aient été remboursés.

### Transport d'un véhicule endommagé

Le transport d'un véhicule endommagé coûte 3€/km au loueur. Il y a toujours un coût minimum de 450€/incident que le locataire doit couvrir.

### Pneus

Les pneus sont toujours sous la responsabilité du locataire. En cas de crevaison, le locataire est tenu de remplacer le pneu avec un pneu du même modèle et de la même taille dans le garage le plus proche. Sur les véhicules à deux

roues motrices, il faut remplacer au moins deux pneus (gauche/droite) et sur les modèles à quatre roues motrices, les quatre pneus doivent être remplacés. Dans le cas contraire, la transmission pourrait être endommagée. Dans tous les cas, le loueur doit être contacté.

### Rapport sur l'état des véhicules (VCR)

Lors de chaque location, le locataire reçoit un rapport sur l'état du véhicule sur lequel sont indiqués tous les dommages. Le locataire est invité à signer le rapport d'état du véhicule et en reçoit une copie. Il a ensuite la possibilité de vérifier le véhicule et de demander des modifications en cas de divergence avec le rapport. Une copie se trouve dans le véhicule et une autre copie est jointe au contrat de location. Des photos du véhicule sont prises lors de la procédure de prise en charge en présence du locataire. Toutes les photos sont téléchargées sur le lecteur en ligne et sont accessibles au locataire pendant le voyage avec un droit de regard. Le locataire n'a pas la possibilité de modifier et/ou de supprimer les photos. Les données d'accès au lecteur en ligne sont fournies avec la documentation pendant la procédure de prise en charge du véhicule. Cela permet d'éviter que le locataire ne soit facturé pour des dommages dont il n'est pas responsable.

### Bouteilles de gaz (LP)

Il est possible d'en réserver, en tant qu'élément supplémentaire à la location.

### Responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile et l'assurance accident pour le propriétaire et le conducteur s'élèvent au montant stipulé par la loi islandaise à tout moment. Le risque propre du locataire (également appelé "franchise", c'est-à-dire le montant que le locataire doit couvrir lui-même pour les dommages) en ce qui concerne les dommages au véhicule s'élève à la valeur totale du véhicule.

### Exonération des dommages en cas de collision "Collision Damage Waiver (CDW)"

CDW BASIC : Le loueur inclut un CDW de base dans le tarif de location de tous les types de véhicules. Le risque propre du CDW inclus est de 3200 € par incident. Le locataire est invité à se référer aux détails du CDW ci-dessous pour savoir ce qui est inclus et ce qui ne l'est pas.

Autres options de CDW : les options de CDW disponibles sont consultables sur demande.

CDW pour les tiers / assurances : Le loueur ne reconnaît, ne conseille ni ne vend aucune assurance tierce telles que les garanties auto, les assurances de véhicules par carte de crédit, etc. Il est vivement recommandé au locataire de bien comprendre les conditions générales de toute couverture fournie par un prestataire tiers avant de refuser l'un des services du loueur.

Détails du CDW : L'assurance CDW couvre uniquement les parties spécifiques du véhicule loué, mais pas les autres véhicules ou objets que le véhicule peut avoir endommagés pendant la période de location. Les dommages causés au véhicule ou à l'objet d'un tiers peuvent être couverts par l'assurance responsabilité civile et sont soumis à des frais de 250 € par incident, mais n'excluent pas d'autres coûts.

Le CDW ne couvre PAS les frais liés à :

La conduite hors route, par exemple sur les pistes et les chemins accidentés, les plages, etc. ; La traversée des rivières ou tout autre cours d'eau ; Des actes intentionnels ou négligence grave ; L'utilisation de substances psychoactives par le conducteur ; L'utilisation du véhicule en violation de la loi islandaise et/ou les dispositions du présent contrat de location ; La conduite sur les routes marquées F sur les cartes officielles ainsi que sur les routes 35 (Kjölur), 550 (Kaldidalur), 939 (Öxi), 520 (Dragafell) ainsi que sur toutes les routes secondaires (sauf pour les véhicules 4x4) ; Conduite sur des routes fermées, y compris les routes ouvertes "à ses propres risques", la conduite dans des congères et sur la glace ; La conduite dans des conditions venteuses (plus de 20m/sec) ; Les dommages intentionnels ou dus à une négligence grave du conducteur ; Les dommages résultant du fait que le conducteur est sous l'influence de l'alcool, de stimulants ou de sédatifs, ou qu'il est de toute autre manière incapable de conduire le véhicule en toute sécurité ; Les dommages résultant d'une course ou d'un essai de conduite ; Les dommages résultant d'effractions, de guerres, d'émeutes, de troubles civils, de grèves ou d'autres incidents similaires ; Les dommages dus à l'énergie nucléaire, aux radiations ou aux matières radioactives, ainsi que les pertes ou dommages résultant d'éruptions volcaniques, de tremblements de terre, de glissements de terrain, d'avalanches ou d'autres catastrophes naturelles ; Les dommages causés par des animaux ; Les trous brûlés dans les sièges, les tapis ou les nattes ; Les dommages affectant les roues, les boulons, les pneus, la suspension, les batteries, les vitres, les radios, ou la perte par vol de pièces du véhicule et les dommages qui en résultent ; Toute forme de dommage au châssis du véhicule et aux pneus lorsque le dessous du véhicule racle la route pendant la conduite, par exemple sur les crêtes laissées par les niveleuses, les dos d'âne, les grilles de stockage, les trous dans l'asphalte, les rochers saillants ou les terrains accidentés, qu'il s'agisse de conditions et de pistes tout-terrain ou non ; Le bris des essieux, de la suspension, de la boîte de vitesses (transmission), de l'entraînement, de la batterie et d'autres pièces dans ou attachées au châssis du véhicule, ainsi que les dommages dus à la fonte du moteur. Il en va de même pour les dommages causés par des pierres projetées et heurtant le dessous du véhicule pendant la conduite ; Les pertes ou dommages dus à une conduite anormale, comme fumer, cuisiner et consommer de la nourriture et des boissons dans le véhicule, les dommages causés par des marchandises non fixées telles que des caisses, de la nourriture, des bouteilles ou tout autre objet ; Les pertes ou dommages causés par le vol, la perte ou l'endommagement des clés du véhicule ; Les dommages résultant de la conduite dans des endroits où la circulation des véhicules est interdite, tels que les chemins, les sentiers, les bancs de neige, la glace, les rivières et les ruisseaux sans pont, les plages, les endroits accessibles uniquement à marée basse, ou d'autres zones sans piste. Toutefois, les dommages sont indemnisés si le conducteur est contraint de quitter la route, par exemple en raison de travaux de réfection ; Les dommages causés

par le sable, le gravier, les cendres, la pierre ponce ou d'autres types de matériaux terrestres qui sont projetés sur le véhicule ou à l'arrière des systèmes de chauffage, des réfrigérateurs et d'autres équipements ; L'intérieur des véhicules de plaisance, des camping-cars et des autocaravanes, notamment les dommages causés aux tables, portes, fenêtres, trappes, rideaux, bancs, chaises, placards, toilettes, systèmes de chauffage, conduites d'eau, poignées de porte, serrures, clés, coussins, coussins, kits de camping, accessoires de toutes sortes, charnières, articulations, appareils électriques, matelas, lits, etc. ; Les pare-brises (vitres avant), les fenêtres et les trappes sont soumis à la franchise et inclus dans notre CDW ;

**Conditions de location en hiver**

Toutes les catégories de véhicules sont disponibles toute l'année. Les pneus d'hiver obligatoires (01.11. - 14.04.) pour toutes les catégories de véhicules sont soumis à un supplément.

**Litige**

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l’exécution, de l’interprétation ou de l’application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.